

Interfel souhaite un accroissement significatif des autorisations d'ouverture de marchés

L'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel), s'est réjouie de la mise en œuvre du guide gouvernemental auquel elle a contribué pour sécuriser la réouverture des marchés couverts et de plein vent.

L'application rigoureuse de ce guide doit permettre la réouverture des marchés, le maintien de l'interdiction de certains d'entre eux ne devant être réservé qu'aux marchés ne remplissant pas les critères retenus ou dont les contrôles auraient mis en évidence des dysfonctionnements.

Aujourd'hui, on constate que seul un tiers des marchés a réouvert, ce qui pourrait laisser penser que les deux tiers des opérateurs concernés ne pourraient pas mettre en place le guide recommandé par les pouvoirs publics.

Or les professionnels sont affirmatifs : ils sont en capacité, avec l'aide des Maires, de maintenir une offre de produits frais en toute sécurité.

D'autre part, cette situation crée une distorsion évidente, entre les départements, d'accès aux lieux de vente qui sont pourtant les relais naturels des offres régionales.

Interfel rappelle que l'accès aux marchés pour l'ensemble des opérateurs et dans les conditions fixées de sécurisation contribue à réduire, dans de nombreux cas, la concentration des achats et à améliorer la qualité des conditions d'accessibilité des produits frais au sein de l'ensemble des lieux de commercialisation.

Les marchés, par ailleurs, contribuent à soutenir la capacité économique de l'offre en fruits et légumes frais afin de garantir l'objectif à la fois de soutenir la consommation, enjeu de santé publique, et la pérennité des opérateurs fortement engagés dans ces circuits de commercialisation.

Interfel demande donc le soutien des préfets et des maires à la réouverture du plus grand nombre de marchés possible lorsque les conditions répondant au guide, qui a été validé conjointement par les professionnels et les pouvoirs publics, sont réunies.

Contact presse

Alix COLLACHE – 01 49 49 15 21 - 06 15 52 15 08 – a.collache@interfel.com

Christelle GROUSSARD – 01 49 49 15 20 – 07 76 96 28 06 - c.groussard@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com